

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



No. de résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>MUNICIPALITÉ DE LYSTER</b></p>												
Procès verbal du 18 juin 2012	<p>Procès verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 18 juin 2012, à 20 h 55, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>												
Ordre du jour du 18 juin 2012	<p><b>ORDRE DU JOUR</b> <b>Séance extraordinaire du 18 juin 2012</b></p> <p>1     <i>AVIS DE CONVOCATION</i> 2     <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 3     <i>OCTROI DU CONTRAT POUR LE DENEIGEMENT</i> 4     <i>EMBAUCHE DE L'EMPLOYE A LA GARE</i> 5     <i>ADOPTION DU PROCES-VERBAL SEANCE TENANTE</i> 6     <i>LEVÉE DE L'ASSEMBLEE</i></p>												
Avis de convocation	<p>Les membres du conseil municipal de Lyster présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à la tenue de la présente séance.</p> <p>L'avis de convocation a été signifié tel que requis dans le Code Municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents.</p>												
163-06-2012 Adoption de l'ordre du jour	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>												
164-06-2012 Octroi du contrat pour le déneigement	<p>ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier pour les saisons 2012-2013 à 2016-2017 ;</p> <p>ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 14 juin 2012 à 11h ;</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>SOUSSIONNAIRES</th> <th>TARIF PAR KM (AVANT TAXES)</th> <th>TARIF HORAIRE (AVANT TAXES)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pavage Lagacé et Frères inc.</td> <td align="center">1 992.00\$</td> <td align="center">139.00\$</td> </tr> <tr> <td>Transport Mercier et Fils inc.</td> <td align="center">2 157.66\$</td> <td align="center">125.00\$</td> </tr> <tr> <td>E.M.P. Inc.</td> <td align="center">2 248.00\$</td> <td align="center">100.00\$</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier pour les saisons 2012-2013 à 2016-2017 soit accordé à Pavage Lagacé et Frères inc ;</p> <p>QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat à intervenir avec Pavage Lagacé et Frères inc.</p>	SOUSSIONNAIRES	TARIF PAR KM (AVANT TAXES)	TARIF HORAIRE (AVANT TAXES)	Pavage Lagacé et Frères inc.	1 992.00\$	139.00\$	Transport Mercier et Fils inc.	2 157.66\$	125.00\$	E.M.P. Inc.	2 248.00\$	100.00\$
SOUSSIONNAIRES	TARIF PAR KM (AVANT TAXES)	TARIF HORAIRE (AVANT TAXES)											
Pavage Lagacé et Frères inc.	1 992.00\$	139.00\$											
Transport Mercier et Fils inc.	2 157.66\$	125.00\$											
E.M.P. Inc.	2 248.00\$	100.00\$											

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



### ADOPTÉE

165-06-2012  
Embauche de  
l'employé à la  
Gare

#### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Joanie Lebrun comme animatrice culturelle et touristique à la Gare de Lyster pour la période estivale ;

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale.

### ADOPTÉE

166-06-2012  
Adoption du  
procès verbal  
séance tenante

#### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

### ADOPTÉE

167-06-2012  
Levée de la  
séance

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 08.

### ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2012

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière